

Depuis 2021 l'offre de santé à SAINT-PIERRE s'est développée avec l'installation du **Service de Soins Infirmiers A Domicile** (SSIAD) de la Croix Rouge Française.

La structure était située à BARR, puis à GERTWILLER et aujourd'hui le SSIAD est installé au 32C rue principale, dans un bâtiment des Missions Africaines.

QU'EST-CE QU'UN SSIAD ?

☞ Il permet la mise en place de **soins d'hygiène et de confort prescrits par un médecin au domicile du patient 7j sur 7**. Les soins sont réalisés par une équipe d'Aides-Soignantes.

☞ Le SSIAD travaille en **collaboration** avec le **Centre de Soins Infirmiers (CSI)** et **les cabinets d'infirmières libérales/ infirmiers libéraux** s'il y a des **soins infirmiers associés**.

OBJECTIF DU SSIAD ?

- ☞ **Prévenir la perte d'autonomie,**
- ☞ **Limiter** les hospitalisations,
- ☞ **Faciliter** le retour à domicile post-hospitalier,
- ☞ **Retarder** l'entrée en EHPAD des personnes âgées.

Les SSIAD font partie intégrante des solutions de maintien à domicile.

QUI PEUT BENEFICIER DU SSIAD ?

- ☞ Des personnes **de moins de 60 ans** souffrant de **maladies chroniques** ou de **handicap**,
- ☞ Des personnes **de plus de 60 ans malades** ou **dépendantes**.

QUI FINANCE ?

☞ L'intervention d'un SSIAD est **totalelement assurée par la CPAM ou l'organisme de sécurité sociale du patient**, la prise en charge étant réalisée sur prescription médicale.

A ce jour la structure a l'autorisation d'accompagner 22 patients.

En parallèle, depuis début 2022 la Croix Rouge Française développe un **Centre de Soins Infirmiers** (CSI).

Celui-ci est également situé au 32C rue principale.

Il prend en charge des soins infirmiers sur prescription médicale 7j/7 tel que :

- l'administration du traitement/Préparation d'un semainier
- la réfection de tous types de pansements
- l'administration d'injections : Sous-Cutanée/Intramusculaire/Intraveineuse
- la réalisation de prise de sang
- la surveillance/Accompagnement/Education pour les patients diabétiques : glycémie capillaire/injection d'insuline
- les soins de nursing

Il est possible de venir directement à la structure sur RDV pour les soins cités au préalable (sauf soin nursing).

QU'EST-CE QU'UN CSI ?

☞ Il permet la mise en place de **soins infirmiers prescrits par un médecin au domicile du patient 7j sur 7** ou directement **au CSI**. Les soins infirmiers sont réalisés par une équipe infirmière.

☞ Le CSI travaille en **collaboration** avec le SSIAD.

OBJECTIF DU CSI?

☞ Prodiguer des soins ambulatoires en étant une alternative entre l'établissement de santé et les soins de villes.

☞ **Éviter** ou **limiter** les hospitalisations,

☞ **Faciliter** le retour à domicile post-hospitalier,

☞ **Prévenir la perte d'autonomie**,

☞ **Participer** à la politique de maintien à domicile des personnes âgées, dépendantes et atteintes d'un handicap.

Les CSI font également partie intégrante des solutions de maintien à domicile.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DU CSI?

☞ Toutes personnes ayant une prescription médicale pour des soins infirmiers.

QUI FINANCE ?

☞ L'intervention d'un CSI est **totale**ment assurée par la CPAM ou l'organisme de **sécurité sociale du patient**, la prise en charge étant réalisée sur prescription médicale.

Pour toutes demandes de prises en charge au **SSIAD** vous pouvez prendre contact avec Mme FOURNAISE Hélène infirmière coordinatrice.

N° Téléphone : 03 88 08 59 85 ou par mail : helene.fournaise@croix-rouge.fr

Concernant une demande de prise en soins du **CSI** vous pouvez contacter Mme EHRHART Ludivine infirmière référente du CSI.

N° Téléphone : 03 88 08 59 85 ou 06 08 99 29 20 ou par mail : ludivine.ehrhart@croix-rouge.fr

